



01  
Août  
n°49

newsletter

La lettre d'information  
de la CNBA.

Cher(e)s batelier(e)s,


Vous retrouverez ci-dessous les actualités du mois de juillet 2014. Au sommaire :


- la discussion entre l'OEB et l'UENF sur l'usage du fonds de réserve,
- les projets RTE-T soutenus par l'Union européenne,
- la modification de certaines mesures transitoires du Règlement de visite des bateaux du Rhin,
- ainsi qu'un zoom sur la rénovation du site de l'INSEE et les différents moyens de les contacter.


Bonne lecture.  
Cordialement,  
Michel Dourlent


## LES RENDEZ-VOUS A VENIR


 **Lundi 1er septembre :**  
Réunion sur le projet de plateforme de ST-Leu d'Esserent.

 **Mercredi 2 septembre, 15h :**  
Rendez-vous avec M. François Lambert, Conseiller mer, outre-mer, ports et transport fluvial.

 **Mercredi 3 septembre, 9h30 :**  
Réunion du Bureau de la CNBA.

 **Jeudi 4 septembre, 9h30 :**  
Commission des Infrastructures de la CNBA.

 **Lundi 8 septembre, 14h30 :**  
Réunion projet Port Seine métropole ouest.

 **9 et 10 septembre :**  
4èmes Assises du Port du Futur.



## DISCUSSION ENTRE L'ORGANISATION EUROPÉENNE DES BATELIERS (OEB) ET L'UNION EUROPÉENNE DE LA NAVIGATION FLUVIALE (UENF) SUR L'USAGE DU FONDS DE RÉSERVE. (24/07/2014)

Depuis le déclassement réglementaire de l'usage du fonds de réserve, autorisé par la Commission européenne, les deux organisations fluviales se demandent comment répartir efficacement une somme de 35 millions, qui a été collectée par la profession elle-même lors de la décennie précédente.

Plusieurs options sont envisageables, parmi lesquelles on retrouve des actions en faveur d'un renforcement de la professionnalisation, des actions en faveur du verdissement de la flotte, mais aussi plus concrètement à propos de l'utilisation de cette ressource pour financer une représentation de l'OEB et de l'UENF au sein de la Commission Européenne (CE), de la Commission Centrale pour la navigation sur le Rhin (CCNR), dans les groupes de travail CDNI, ADN etc...

Ces options sont actuellement discutées mais les deux organisations ont réaffirmé jeudi 24 juin dernier que cet argent leur appartenait et que par conséquent l'usage de cette somme ne peut être décidé que par ces deux organisations. Plusieurs questions restent néanmoins en suspens notamment sur le choix de répartition de cette somme mais également si ces fonds qui ont été collectés par les différents pays et par les différentes cales (sèche, citerne, pousseurs) doivent converger ou non dans une entité unique.

La discussion sera abordée lors de du prochain conseil OEB du 28 Aout 2014 pour préciser ces interrogations.



## L'UNION EUROPÉENNE SOUTIEN LES PROJETS RTE-T À HAUTEUR DE 320 MILLIONS D'EUROS DONT UNE SÉRIE D'ÉTUDES SUR LE CANAL SEINE NORD

Dans le récent appel à projet du programme européen « Réseau Transeuropéen des transports » (RTE-T), la Commission européenne a sélectionné un total de 106 projets qui représentent une valeur de 320 millions d'euros de soutien aux infrastructures innovantes de transport dans toute l'Europe.

Parmi ceux-là figure une étude sur une éventuelle reconfiguration du canal seine nord, intitulée « Etude sur le projet prioritaire d'intérêt commun, liaison fluviale Seine-Escaut – tronçon transfrontalier entre Compiègne et Gand », répondant au code technique de « 2013-FR-30014-S ».

Pour rappel, Le RTE-T est un élément de la politique européenne des transports, qui a pour ambition de faciliter le développement des échanges, en particulier par l'interopérabilité

complète des différents réseaux constitutifs, et permettre ainsi la création d'un véritable marché unique, d'augmenter la part modale des modes de transport les plus respectueux de l'environnement, et d'accélérer l'intégration des nouveaux pays membres.

Ce programme européen recouvre des centaines de projets qui prennent la forme d'étude ou des travaux. Ces projets se développent dans tous les Etats-membres de l'Union européenne et incluent tous les modes de transport y compris le transport fluvial.

30 projets ont été qualifiés de prioritaires, et parmi ceux-ci figure la reconfiguration du canal seine-nord (projet 30) ainsi que des améliorations à apporter sur l'axe Rhin/Meuse-main-Danube (projet 18). Le financement de l'étude sur la liaison Seine-Escaut s'inscrit dans l'appel aux programmes pluriannuels de 2013 et pourrait être assuré à hauteur de 50% par l'UE, projet qui serait ensuite coordonné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

En substance, ce projet consiste en une série d'études recouvrant les différentes sections du projet prioritaire 30, à savoir : une étude sur l'extension de l'écluse de Quesnoy, une étude géométrique du réseau à grand gabarit, une étude stratégique pour la modernisation du réseau du Nord-Pas-De-Calais pour améliorer l'infrastructure dans la période 2010-2040, une étude pour la modernisation de la Deûle, une étude d'impact sur l'axe Deûle-Lys, une étude pour le doublement de l'écluse Frontinettes, un complément des études pour l'amélioration de la rivière Oise pour le gabarit Vb (Grand rhénan, 3200 tonnes), études pour le rehaussement du pont de Mours et pour la diminution temporaire de l'accès du port de Longueuil Sainte-Marie.

Ces projets, dont celui sur le canal seine nord, doivent encore recevoir l'approbation du Mécanisme pour l'interconnexion pour l'Europe (CEF en Anglais), qui finance les projets RTE-T, d'ici septembre 2014.



## MODIFICATION DE CERTAINES MESURES TRANSITOIRES DU RÈGLEMENT DE VISITE DES BATEAUX DU RHIN

Au vu de la situation économique difficile à laquelle demeure confrontée la navigation intérieure, la CCNR (Commission Centrale pour la Navigation du Rhin) et la Commission européenne ont constaté qu'un moratoire (report de l'expiration) pour certaines dispositions transitoires du Règlement de visite des bateaux du Rhin constitue une des mesures envisageables pour aider la profession de la navigation à surmonter ses difficultés.

La CCNR a, par conséquent, adopté un report de l'échéance de certaines dispositions transitoires de 2015 à 2020. Le report de l'entrée en vigueur de ces dispositions permettra aux délégations de réaliser les études, de soumettre des propositions de solutions alternatives en tenant compte de l'objectif fondamental d'une amélioration de la sécurité de la navigation et des équipages à bord ainsi que d'échanger avec toutes les parties concernées. La CCNR espère que

les associations internationales de la navigation intérieure européenne prendront des initiatives appropriées et qu'elles apporteront des contributions pertinentes afin de faciliter les études susmentionnées.

La CCNR considère que ce report n'affectera pas la sécurité ni le caractère respectueux de l'environnement de la navigation intérieure.

ZOOM SUR ...

## RÉNOVATION DU SITE DE L'INSEE : COMMENT LES CONTACTER ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour entrer en contact avec le service Sirene de l'INSEE :

### 1/ Sur Internet :

Sur le site Internet de l'INSEE ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) vous trouverez des formulaires de contacts en ligne pour réaliser diverses démarches.

- Si vous souhaitez obtenir un avis de situation au répertoire (document qui présente l'identification d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE), vous pouvez le demander directement sur leur site Internet. Attention : il ne se substitue à aucun document ayant une valeur juridique : <http://avis-situation-sirene.insee.fr/avisitu>

#### Dans les cas où vous souhaiteriez :

- Obtenir une demande de modification de code APE,
- Réaliser une modification des informations concernant votre entreprise, suite à une erreur constatée sur l'avis de situation ou le certificat d'inscription,
- Ou suivre l'avancement de votre dossier d'inscription,

Contactez le Centre de formalités des entreprises (CFE) de la CNBA au 01 43 15 91 59 / 01 43 15 96 96.

### 2/ Par courrier :

En cliquant sur le lien ci-dessous vous trouverez les adresses des directions régionales de l'Insee compétentes dans la gestion du répertoire SIRENE pour votre département :

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/sirene\\_dr.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=services/sirene_dr.htm)

### 3/ Par e-mail :

Si vous souhaitez contacter une direction régionale de l'Insee, suivez le schéma suivant :  
sirene-nom\_de\_la\_ville@insee.fr / exemple : sirene-toulouse@insee.fr

### 4/ Par téléphone :

Au 09 72 72 60000 (service Infos Sirene).

## NOUS CONTACTER :

### CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96

Fax : 01.43.15.96.97

[cnba.paris@wanadoo.fr](mailto:cnba.paris@wanadoo.fr)

### CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93

Fax : 03.27.90.80.34

[cnba.douai@orange.fr](mailto:cnba.douai@orange.fr)

### CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46

Fax : 04.72.40.00.41

[cnba.lyon@orange.fr](mailto:cnba.lyon@orange.fr)